

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 15 septembre 2008 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 9 septembre 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Fouziya Bouzerda, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

-----

**Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, Mme Giovacchini, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Helal, Mme Chevassus Masia, M. David, M. Turcas, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, Mme Chichereau Dinguirard, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud.

Absents excusés : M. Braillard, M. Daclin, M. Philip, M. Nardone, M. Arrue, M. Giordano.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Condemine, Mme Fondeur, M. Maleski, Mme Reynaud, Mme Frih ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Braillard, M. Daclin, M. Philip, M. Nardone, M. Arrue.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Lebuhotel, Mme Berra, M. Hémon, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Gleize, Mme Brugnera, Mme Chevassus-Masia ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Bolliet, M. Broliquier, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Huguet, M. Képénékian, Mme Perrin-Gilbert, Mme Roure, M. Turcas.

-----

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

**Adoption des procès-verbaux des séances des 23 juin et 11 juillet 2008**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 23 juin et 11 juillet 2008 parus aux Bulletins Municipaux Officiels des 21 juillet et 11 août 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

-----

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 9 avril 2001, 25 février 2002, 25 mars 2002, 9 avril 2004, 20 décembre 2004 et 31 mars 2008**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe des 9 avril 2001, 25 février 2002, 25 mars 2002, 9 avril 2004, 20 décembre 2004 et 31 mars 2008.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 8 septembre 2008.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

**Désignation de représentants dans divers organismes**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

*« ....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »*

*Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »*

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a –t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

(Adopté.)

### **Désignations d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'IEP de Lyon**

M. LE MAIRE : A la demande de l'IEP de Lyon (Institut d'Etudes Politiques), rattaché à l'Université Lumière – Lyon II, il vous demandé de bien vouloir désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'Etablissement

Je vous propose la candidature de Jean François Arrue.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

### **Désignation d'un représentant Ville de Lyon au sein du Conseil de l'Unité de Formation et de Recherche " UFR de Physique" de l'Université Claude Bernard de Lyon**

M. LE MAIRE : A la demande de l'UFR de Physique de l'Université Claude Bernard de Lyon, il vous ait demandé de bien vouloir désigner 2 représentants – 1 titulaire et 1 suppléant – pour siéger au Conseil de l'UFR de Physique conformément à l'article 6 des statuts de l'établissement

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : M. Jean-François Arrue
- Suppléant : M. Thomas Rudigoz

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

## **Désignation de représentants au sein de la SLPA Lyon Confluence**

M. LE MAIRE : Dans le cadre de notre ordre du jour, il vous sera proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention signée avec la SEM Lyon Confluence, devenue la SLPA Lyon Confluence par délibération du 19 novembre 2007, avenant qui porte entre autre, sur la désignation de 2 élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande créé en janvier 2007.

En effet, suite au renouvellement général du Conseil municipal, nous devons désigner des nouveaux représentants – 1 titulaire et 1 suppléant - qui je vous le rappelle, conformément à l'article 8-III du Code des Marchés Publics, doivent être choisis parmi les élus de la Commission d'Appel d'Offres, ayant voix délibérative.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Mme Nicole Gay comme membre titulaire
- Mme Nicole Chevassus-Masia comme membre suppléante.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

-----

### **Question écrite du 7<sup>e</sup> arrondissement relative**

- à la date d'ouverture de la nouvelle bibliothèque Jean Macé

M. LE MAIRE : Monsieur le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, vous avez la parole !

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement :  
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis le 15 avril dernier, la bibliothèque Jean Macé située au rez-de-chaussée de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, est fermée, afin de préparer son transfert dans les nouveaux locaux qu'elle doit occuper au 2, de la rue Domer.

Un point presse a été mis en place dans le hall du premier étage de la mairie afin de permettre aux habitants du quartier de continuer à lire les journaux et magazines.

Les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque sont aujourd'hui terminés. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer la date d'ouverture de ce nouvel équipement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Monsieur Képénékian !

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai visité ce nouvel équipement mardi dernier, et il va ouvrir demain. Je ne peux pas être plus précis que cela.

M. LE MAIRE : C'est bien !

M. KEPENEKIAN Georges : Et évidemment, il a beaucoup changé, les dernières chaises étaient en train d'être installées, et vraiment, c'est un lieu pour bien travailler et bien se détendre.

Il fait partie du plan de rénovation des bibliothèques mené depuis ces dernières années, que ce soit la bibliothèque du Point du Jour, celle de la Croix-Rousse ou la médiathèque du Bachut.

Il y aura une salle pour chaque différente activité. En particulier, les activités autour de l'Internet sont très présentes et très développées, ce qui va permettre aux uns et aux autres et aux habitants de découvrir, grâce à ce nouvel instrument, d'une part, beaucoup de nouveaux livres et d'autre part, des ordinateurs où l'on pourra se connecter via Internet. Un ordinateur est aussi prévu pour les malvoyants.

Les choses qui m'ont frappé ce sont les livres écrits en gros caractère pour des gens qui sont gênés mais pas au point d'avoir besoin de livres précis. Il y a beaucoup de livres de presse, beaucoup de bandes dessinées et de mangas, 300 livres audio qui sont de plus en plus demandés, 2 500 DVD de cinéma, bref un équipement qui est prêt à accueillir dès demain l'ensemble des habitants de ce quartier et je pense que tout le monde sera content de cette évolution qui était très attendue.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur Flaconnèche, apparemment, tout va bien dans le 7<sup>e</sup> puisque c'était votre seule question.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre : CQFD Monsieur le Maire !